

**Déroulement des élections du conseil municipal
des jeunes de Sorigny**

Les élections auront lieu :

- Collège Albert Camus : le vendredi 27 Novembre
- Apprentis, lycéens, ... : en mairie le samedi 28
Novembre de 9h à 10h30 .

Le conseil municipal des jeunes est élu pour 2 ans
(Fonctionnement en année scolaire)

**Le dépouillement aura lieu le samedi 28 novembre à
partir de 11h en mairie.**

Pour être candidat aux élections, il faut :

- Habiter Sorigny
- Etre âgé de 14 à 18 ans (-1 jour)
- Se déclarer candidat du 20/10/09 au 19/11/09

Pour être électeur, il faut :

- Habiter Sorigny
- Etre âgé de 14 à 18 ans (-1 jour).
- Se présenter les jours des élections avec une pièce
d'identité.

Le nombre de siège maximum est de 12

Les candidats élus seront ceux qui auront obtenus le
plus de voix.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Partie à rendre

Ce dossier est à déposer soit dans ton établissement scolaire auprès du
CPE ou en mairie.

Nom/ Prénoms :

Adresse Postale :

Date de naissance :

Classe/ établissement/ autres... :

Numéro de téléphone :

Mail du jeune :

Documents à fournir : un justificatif de domicile et la photocopie
d'une pièce d'identité.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mr/Mme
autorise mon fils/ma
fille en classe de /autres
..... à être candidat aux
élections du conseil communal des jeunes de Sorigny ainsi
qu' à être photographié.

Fait à le

Signature :